

Administration communale



1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

AVIS AU PUBLIC

Concerne : **Fixation des taxes pour le cimetière forestier**

Par la présente il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 29 novembre 2023, point 5.2, le conseil communal a décidé d'introduire des taxes pour le cimetière forestier régional et d'en fixer les montants comme suit :

Concession	Durée 30 ans	200 €
Concession	Durée 15 ans	100 €
Dépôt de cendre autour d'un arbre désigné		75 €
Dispersion des cendres sur la parcelle aménagée à cet effet		165 €
Plaquette		75 €

Cette décision a été approuvée par arrêté grand-ducal et par M. le Ministre des Affaires intérieures en date du 10 janvier 2024, référence 846xf38de.

Bettendorf, le **- 5 FEV. 2024**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Patrick Mergen
Bourgmestre

Mireille Schlechter
Secrétaire communale